



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil Communal

Rapport de la Commission ad hoc relatif au préavis municipal No. 6/2021 :
Demande de crédit de CHF 60'000.-TTC pour la réfection de la toiture du stand de tir

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Notre Commission s'est réunie en date du 10 mai 2021 pour étudier le préavis susmentionné avec M. Christina Dugon, Municipal, et Alain Gilardini, Chef de service. Ils ont répondu à tous nos questions et nous les remercions pour leurs réponses et disponibilité.

Commentaires généraux

La réfection de la toiture est nécessaire pour des défauts de fuites d'eau et pour continuer l'exploitation du bâtiment.

Une consultation de 3 entreprises a été menée. La municipalité a reçu deux réponses. La solution proposée de réfection nous semble simple, efficace et économique; adaptée à la destination du bâtiment.

Les travaux se feront aussi sur les éléments de boiserie à peindre en profitant de la pose de l'échafaudage.

Propositions d'amendements

aucun.

Conclusion

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 6/2021 et en avoir débattu, la Commission a conclu à son acceptation à l'unanimité des 3 présents.

Ainsi fait à Arzier-Le Muids, le 10 mai 2021.



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS


Frédéric Boy

Sylviane Jaquet

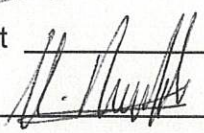
Bernard Nicolet

Mathieu Ruchat

Nicolas Vuille



~~S. A.~~

Absent 

Absent _____